

REGION EST

CONDITIONS TARIFAIRES ET INSCRIPTIONS 2010

PRIX PAR PERSONNE

	Hôtel A	Hôtel B	Hôtel C
Train de pèlerinage TGV en 2 ^{ème} cl. assise	615 €	570 €	550 €
Supplément chambre individuelle	115 €	95 €	85 €
Malades logés à l'Accueil Marie Saint Frai	440 €		

Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un acompte minimum de 100 € par personne (sauf pour les malades et handicapés). Le solde est à verser le 20 avril au plus tard.

Indications pour le voyage en train TGV : Le voyage se fera de jour et sur une seule journée. Notre train spécial sera composé de 2 rames TGV. La première rame partira de MULHOUSE et desservira les gares de STRASBOURG et de NANCY, puis MARNE-LA-VALLEE où sera stationnée la deuxième rame prévue pour les pèlerins d'Ile-de-France et de la région Nord, ces derniers rejoignant cette gare en cars. Les 2 rames seront ensuite rattachées et le voyage continuera en direct jusqu'à LOURDES. Chaque rame TGV comporte 2 voitures de 1^{ère} classe. Elles seront réservées pour les malades et handicapés nous accompagnant au pèlerinage. Tous les autres pèlerins voyageront en 2^{ème} classe.

Pré-acheminements vers les gares : A la demande de 20 personnes au minimum et ceci au moins 3 semaines avant le départ, un ou plusieurs cars de ramassage peuvent être organisés pour acheminer les pèlerins vers les gares de STRASBOURG et de NANCY. Des frais de transport seront alors demandés en supplément, au prorata du nombre de participants par car.

Hôtels toutes catégories :

Douches et WC dans la chambre (Hôtels situés à proximité des Sanctuaires)

- **Cat. A :** Hôtel Christ-Roi, Hôtel Angleterre
- **Cat. B :** Hôtel Roc de Massabielle, Hôtel Paris, Hôtel Notre-Dame de Lourdes
- **Cat. C :** Hôtel Printania, Hôtel Corona

Chambres individuelles : Leur nombre est très limité. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

Permis et réductions SNCF : Pour les bénéficiaires de permis, prendre contact avec la direction.

CES PRIX COMPRENNENT :

- la cotisation à l'Association des Pèlerinages Franciscains
- le voyage en TGV et le transport en car à l'hôtel
- le logement et les repas à Lourdes en pension complète (sans les boissons)
- le Manuel et l'Insigne du Pèlerinage
- l'assurance « Accident - Responsabilité civile – Rapatriement »
- la contribution pour la rénovation des Accueils de malades
- le panier-repas dans le train au retour
- les frais généraux du pèlerinage et les services permanents d'accompagnateurs spirituels

Ces prix ont été établis au 1.1.2010. Ils pourront être modifiés en cas d'augmentation générale des tarifs.

FRAIS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être signifiée le plus rapidement possible par écrit, le cachet de la poste faisant foi.

Les annulations pour un désistement donneront lieu à une retenue suivant les règles ci-après :

- Plus de 30 jours avant le départ 60 € par personne (frais de dossier non remboursables)
- Entre 30 et 15 jours 25 % du prix du pèlerinage
- Entre 14 et 2 jours 50 % du prix du pèlerinage
- Moins de 2 jours avant le départ 100 % du prix du pèlerinage

Aucune assurance annulation n'est souscrite par la direction. Cette assurance est facultative et sera à la charge des participants.



AVIS IMPORTANTS

PELERINS MALADES Ils doivent demander leur inscription à :

Mme. Marthe DANIEL-SCHERBECK

20, Rue d'Oslo - 67000 STRASBOURG

Tél. 03.88.61.86.29 (après 19 h.) Courriel : marthe.scherbeck@wanadoo.fr

Ou directement aux secrétariats région EST (voir coordonnées ci-dessous)

OFFRANDES POUR LES MALADES ET HANDICAPES

Les pèlerins qui désirent faire une offrande pour les malades peuvent le faire en réglant l'acompte ou le solde du pèlerinage, en précisant bien « **pour les malades** ». Les dons peuvent aussi être transmis directement à l'Hospitalité Franciscaine. Sur demande expresse, un reçu pourra être établi par la Direction des Pèlerinages Franciscains.

NOTA-BENE

- ° La Direction se réserve le droit d'attribuer un autre hôtel que celui demandé, mais dans la même catégorie.
- ° Les chèques (postaux ou bancaires) doivent être établis uniquement au nom de « **Pèlerinages Franciscains** » (seul intitulé valable).

ASSOCIATION « PELERINAGES FRANCISCAINS »

Les Pèlerinages Franciscains constituent une Association Loi 1901 pour se conformer à la Loi de 1992 sur le tourisme. Tout participant au Pèlerinage doit être membre de l'Association en s'acquittant d'une cotisation qui est fixée pour 2010 à 15 €. Les prix annoncés incluent cette cotisation qui en aucun cas ne peut être remboursée.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pèlerinages Franciscains

50, Rue du 19 Novembre 68870 BARTENHEIM (M. Gérard KEIFLIN Directeur)

Tél. et Fax : 03.89.68.24.43 Courriel : adpf68@wanadoo.fr

Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 17h.

ou

Pèlerinages Franciscains

Pèlerinage Notre-Dame - 67170 HOHATZENHEIM (Père Bruno DUPUIS)

Tél. 03.88.51.49.63 ou 64 Fax 03.88.51.43.77

Courriel : brunopelerinage@orange.fr

Permanences : lundi à vendredi de 14.00 à 17.00

Ou à la centrale de renseignements au tél. 03.89.81.65.36 (Mr. Mathieu BAUMLIN)

Permanences : du lundi au vendredi de 11.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.30